



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métiers manuels

Question écrite n° 63352

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les manières de redonner le goût pour les métiers manuels grâce aux liens intergénérationnels. Par exemple, l'association "L'outil en main", née en 1987, propose aux enfants de s'initier aux métiers manuels grâce à l'intervention d'artisans retraités, désireux de partager leur savoir-faire. L'Union des associations "L'outil en main" est une structure au service de plus de 113 associations et à l'écoute de plus de 2 300 gens de métier et bénévoles ainsi que 1 780 enfants répartis sur l'ensemble du territoire français. Il y a aujourd'hui un besoin de revaloriser les filières techniques et professionnelles et il aimerait savoir si cette approche pourrait être reprise de manière plus systématique pour se familiariser avec ces métiers et redonner sens à l'intelligence manuelle.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République institue un nouveau parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce parcours se substituera à la rentrée 2015-2016 au parcours de découverte des métiers et des formations mis en place en 2009. Dans ce cadre, une information sur les métiers et les filières sera délivrée à tous les élèves, y compris sur les métiers manuels. En effet, on constate que nombreuses sont les offres d'emplois non pourvues dans ces métiers. Le parcours de découverte des métiers et des formations avait déjà impulsé, dès 2010, divers types d'actions d'information et d'orientation sur les filières et les métiers à destination de tous les élèves, dès la classe de 5e. C'est dans ce cadre que des visites d'établissements, d'entreprises ont été développées afin d'informer au mieux les élèves sur les différents métiers. Par ailleurs, des témoignages de divers acteurs (professionnels, parents d'élèves et anciens élèves) ont contribué à enrichir les représentations des élèves sur le monde professionnel. Ce nouveau parcours s'attachera, dès la classe de 6e et jusqu'en terminale, à familiariser progressivement les élèves avec le monde économique et professionnel et également à les sensibiliser positivement aux apports de la formation par apprentissage qui est une voie adaptée pour les métiers manuels. Pour la mise en oeuvre de ce nouveau parcours, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pourront s'appuyer sur des partenariats avec le monde de l'entreprise et aussi avec le monde associatif notamment avec des associations reposant sur les liens intergénérationnels. Ces liens permettront aux jeunes non seulement de mieux comprendre les compétences à développer dans le cadre de ces métiers mais aussi de partager leur expérience et savoir-faire avec des adultes qui pourront notamment valoriser leur intérêt et leur pratique du travail manuel. Cette approche intergénérationnelle permettra également de tisser des relations avec des personnes retraitées et de travailler sur la représentation qu'ils ont des personnes âgées dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63352

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 novembre 2014

Question publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7100

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9846